


POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Dans le cadre du plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006_2010 et de façon structurée avec la mise en place du CAND (Comité Alimentation Nutrition Douleur) depuis 2006, le Pôle Santé Sarthe et Loir a décidé de définir sa politique de prise en charge de la douleur dans le respect de l'Article L .1110-5 du code de la santé publique « ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle –ci doit être en toute circonstance, prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

Ainsi le pôle santé Sarthe et loir, en lien étroit avec le CAND et le réseau douleur Sarthe s'engage à :

- 
- ✚ Respecter le contrat d'engagement de prise en charge de votre douleur, joint au livret d'accueil
 - ✚ Sensibiliser tous les personnels soignants sur l'importance de l'évaluation systématique de votre douleur et de sa prise en charge pour améliorer la qualité des soins
 - Informer le personnel sur les différents outils d'évaluation de la douleur afin d'optimiser le choix en fonction de la douleur du patient.
 - ✚ Intégrer systématiquement dans la démarche de soins :
 - La prévention des douleurs provoquées par les soins et / ou examens
 - Le traitement ou le soulagement de la douleur aiguë et de la douleur chronique
 - L'utilisation des protocoles élaborés
 - ✚ Sensibiliser les soignants à obtenir votre participation dans la prise en charge de votre douleur en vous écoutant, vous soutenant et vous aidant à en parler
 - ✚ Mettre à votre disposition des documents d'information sur la lutte contre la douleur.

Les professionnels s'engagent à :

- ✚ Assurer la traçabilité et la continuité des soins par l'utilisation d'un dossier médical informatisé et d'outils harmonisés
- ✚ Inscrire dans le programme du CAND la réflexion et la réalisation d'actions visant à une meilleure prise en charge de la douleur avec la participation active de soignants référents douleur
- ✚ Mettre en place un plan de formation des personnels soignants et mesurer son efficacité
- ✚ Offrir des consultations de douleurs chroniques réalisées par des praticiens algologues et des infirmières spécialisées répondant aux attentes et besoins des patients
- ✚ Evaluer régulièrement la prise en charge de la douleur par des audits ciblés et la satisfaction des patients par le suivi et l'analyse d'indicateurs.

Validé en CAND, le 06 novembre 2008